



*Le Parc naturel Burdinale-Mehaigne,
une richesse d'habitats naturels
et une flore diversifiée*

Une biodiversité à protéger



Braives - Burdinne - Héron - Wanze



Photos couverture

Mehaigne et cordon alluvial boisé,
© Leunen Sébastien

Ail des ours, © Leunen Sébastien

Photos quatrième de couverture

Machaon, © Garin Michel

Ecureuil roux, © Garin Michel

Peupleraie alluviale, © Leunen Sébastien

Mare à végétation aquatique et semi-aquatique,
© Delbart Emmanuel

Depuis plusieurs années, l'équipe du Parc naturel Burdinale-Mehaigne, aidée de nombreux bénévoles, inventorie régulièrement les habitats naturels du territoire des quatre communes qui constituent le Parc. Aujourd'hui, l'équipe possède une bonne connaissance de ces habitats et de la flore qui les compose. Nourrie par ce travail, cette brochure a pour objectif de vous faire découvrir la diversité des écosystèmes emblématiques du Parc naturel. Etant donné la grande diversité d'habitats présents, cette publication met uniquement l'accent sur certains d'entre eux. Ils ont été choisis pour leur importance significative à l'échelle européenne (habitat d'intérêt communautaire Natura 2000) car, ces habitats sont devenus rares voire très rares.

OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

Une connaissance approfondie des habitats naturels et de leurs écologies permet d'améliorer notre connaissance de la biodiversité, de son évolution et de mettre en place des actions visant à sauvegarder, voire restaurer la biodiversité. Cette connaissance permet aussi de caractériser et de définir le territoire en des termes biologiques, environnementaux et paysagers.

Pour définir et délimiter dans l'espace un habitat naturel, il convient de débuter par l'observation de sa végétation. L'ensemble des espèces végétales qui structurent la végétation locale résulte de l'influence conjuguée de plusieurs facteurs tels que le climat, la géologie, la pédologie et l'action humaine. Autrement dit, les espèces ont tendance à se rassembler dans des conditions de milieux déterminées.

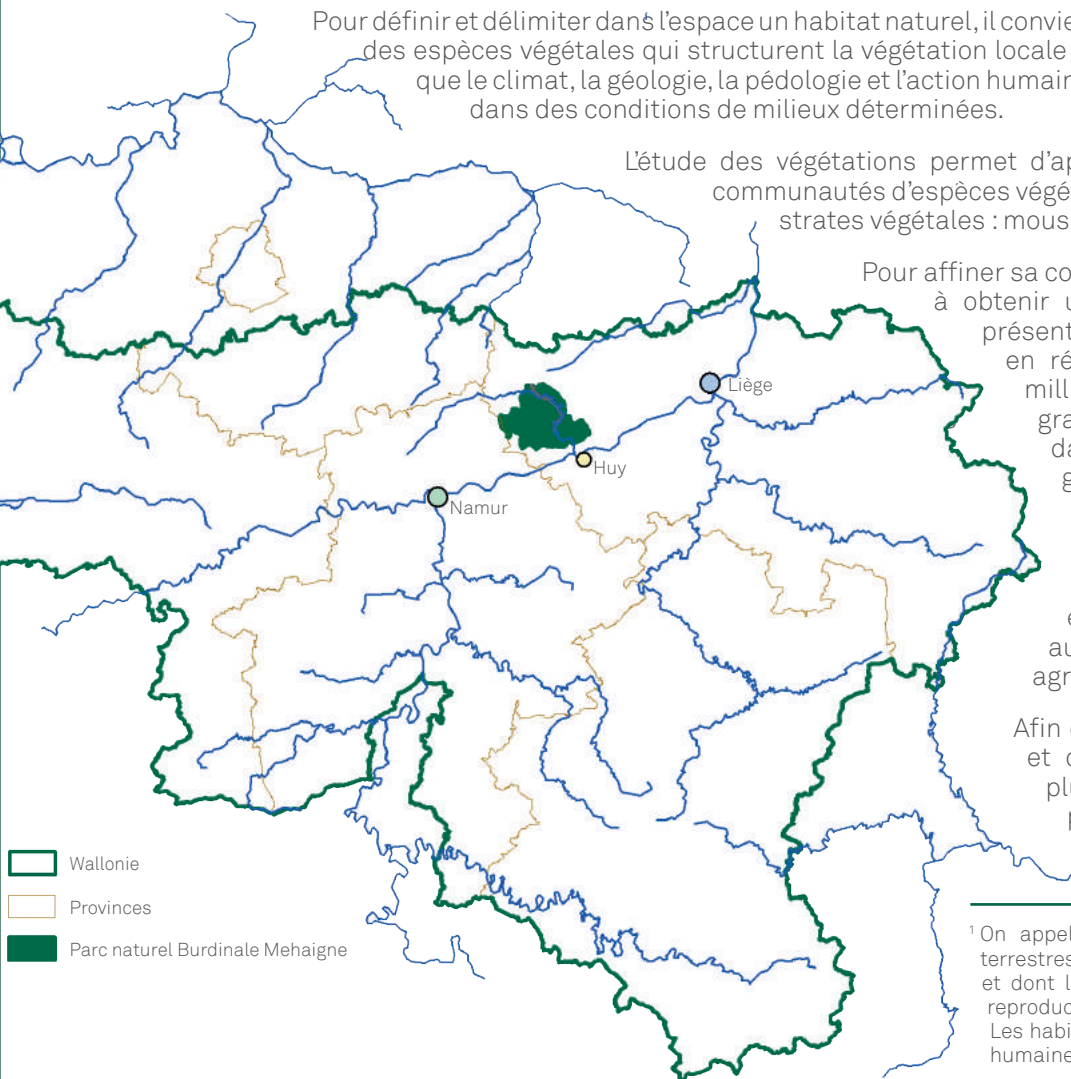
L'étude des végétations permet d'appréhender les conditions du milieu en se référant aux communautés d'espèces végétales présentes. Pour ce faire, on inventorie les espèces par strates végétales : mousses, herbacées, arbrisseaux, arbustes et arbres.

Pour affiner sa connaissance du territoire, l'équipe du Parc naturel a cherché à obtenir une cartographie précise de tous les habitats naturels présents. Pour réaliser ce travail, il a fallu parcourir le territoire en réalisant de nombreux inventaires botaniques. Près d'un millier de relevés ont été établis et analysés afin d'identifier grands types d'habitats d'importance significative présentés dans cette brochure. Toutes ces données ont été localisées géographiquement.

Ce travail important a permis de relever la présence de nombreux végétaux rares et protégés (23 espèces protégées), de découvrir une belle richesse floristique et une étonnante diversité d'habitats naturels pour un aussi petit territoire (10.800ha) marqué en partie par une agriculture intensive.

Afin de vous aider à appréhender la richesse des écosystèmes et de la flore du Parc naturel, nous donnons la parole à plusieurs espèces animales emblématiques qui vous présenteront les habitats naturels et les végétations qui s'y développent.

¹ On appelle habitats naturels (ou encore milieux ou écosystèmes) les zones terrestres ou aquatiques dont les caractéristiques géographiques et abiotiques et dont les possibilités de colonisation naturelle permettent la présence ou la reproduction de populations d'espèces de la faune ou de la flore sauvages. Les habitats sont dits naturels même si leur existence est due à une intervention humaine.



BURDINALE, MEHAIGNE ET FOSSEROLLE : TROIS COURS D'EAU BIEN DIFFÉRENTS

À LA DÉCOUVERTE DES TROIS VALLÉES AVEC LE MARTIN-PÊCHEUR

Le paysage de notre Parc naturel a été façonné en grande partie par la Mehaigne et ses affluents, la Burdinale et la Fosseroulle. Ces cours d'eau constituent un milieu de vie de choix pour le Martin-pêcheur. Alors, suivons-le afin qu'il nous en dise un peu plus sur nos cours d'eau. Il sait parfaitement où trouver les berges abruptes, résultant de l'érosion naturelle de ces cours d'eau. C'est dans celles-ci qu'il creuse une galerie afin d'y élever ses jeunes. La protection des berges dans leur état naturel est indispensable si nous voulons encore pouvoir observer le Martin-pêcheur.

Le long de ces berges, cet oiseau pêcheur se tient volontiers à l'affût sur les branches des nombreux arbres qui constituent le cordon rivulaire. Pas de perchoir, pas de Martin-pêcheur. L'Aulne glutineux, le Frêne commun, les saules fréquemment taillés en têtard et bien d'autres arbres et arbustes caractérisent ce cordon rivulaire. Les saules têtards sont majoritairement le Saule blanc et le Saule fragile.

En volant au ras de l'eau et en poussant son cri caractéristique, le Martin-pêcheur constate que les trois cours d'eau sont différents les uns des autres.

LA MEHAIGNE, DES EAUX COURANTES À HERBIERS AQUATIQUES

Lorsque le Martin-pêcheur plonge dans la Mehaigne pour se nourrir, il vole régulièrement au-dessus des herbiers aquatiques à Potamot pectiné, Potamot crépu, callitriches, Sagittaire à feuilles en flèche (protégée)... Cet habitat est appelé **rivière d'eau courante à herbiers aquatiques**. Grâce à la photosynthèse, ces herbiers enrichissent l'eau en oxygène, élément essentiel à la vie des nombreux animaux aquatiques qui peuplent la rivière. Ces herbiers offrent également des refuges aux poissons (Brochet, Truite, Barbeau...) et à de nombreux autres animaux.



Martin-pêcheur, © Garin Michel



Mehaigne © Leunen Sébastien



Dorine à feuilles opposées, © Genty Thomas

LA BURDINALE, UN RUISSEAU OMBRAGÉ AUX NOMBREUX PETITS AFFLUENTS

Voler au-dessus de la Burdinale permet au Martin-pêcheur de découvrir de nombreux petits affluents (ruisseaux de Boingt, de Vissoul, du Fond des Ris...), relativement peu pollués et souvent constitués d'un lit caillouteux. Un nouveau cortège de végétaux aquatiques et semi-aquatiques des berges exondées apparaît avec ces changements. On y observe d'autres végétaux caractéristiques comme la Dorine à feuilles opposées, les renoncules aquatiques, le Plantain aquatique, les lentilles d'eau...

LA FOSSEROULLE, UN RUISSEAU ÉVOLUANT SUR DES FAILLES KARSTIQUES

La Fosseroulle peut se scinder en deux parties, la partie en amont de Lavoir qui présente un faciès de cours d'eau de vallée étendue du plateau limoneux de Héron et Burdinne et la partie en aval de Lavoir. Dans cette dernière partie, la Fosseroulle peut se retrouver à sec en certaines périodes de l'année. Pour expliquer ce phénomène, nous devons faire un peu de géologie. Ça tombe bien, le Martin-pêcheur, qui creuse des terriers, doit certainement s'y connaître. La Fosseroulle, en aval de Longpré évolue sur des roches calcaires plus ou moins fissurées. Ces fissures, lorsqu'elles ne sont pas saturées en eau, sont des zones d'infiltration dans lesquelles le cours d'eau peut rejoindre le sous-sol. Le niveau d'eau de la Fosseroulle dépend donc directement du niveau de l'eau souterraine. Si l'eau de la nappe souterraine diminue, l'eau du ruisseau s'écoulera par les failles vers la nappe. Le ruisseau se retrouve alors à sec, au désespoir de notre ami qui devra poursuivre son chemin pour retrouver des poissons à se mettre sous le bec ! Ce phénomène naturel peut être accentué par l'activité extractive.



Mehaigne à Huccorgne, © Genty Thomas



Mehaigne à Huccorgne, © Genty Thomas

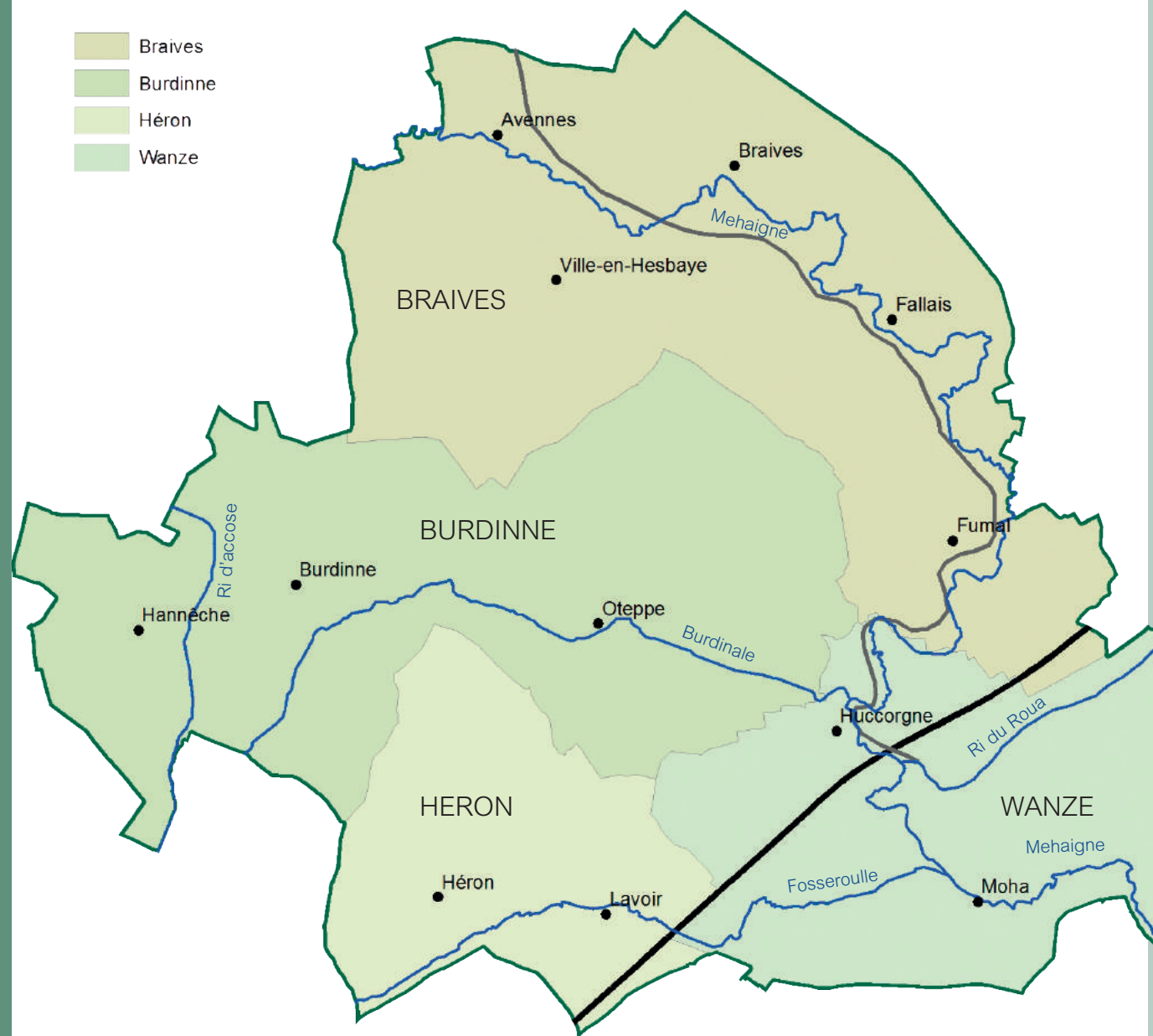


Figure 2 : Carte du territoire du Parc Naturel et des principaux cours d'eau

MENACES PESANT SUR

NOS COURS D'EAU

Le Contrat Rivière Meuse Aval et affluents (CRMA) recense sept atteintes principales à la qualité physicochimique et écologique des cours d'eau du territoire du Parc naturel :

- les rejets d'eaux usées;
- les dépôts de tontes de pelouses et de déchets verts sur les berges et dans la rivière;
- la pollution indirecte par percolation et ruissellement des pesticides et engrais de l'agriculture;
- la colonisation des berges par les végétaux invasifs. Ces végétaux, souvent échappés de jardins, se développent facilement sur la Mehaigne car les foyers d'origine ne sont jamais loin (Balsamine de l'Himalaya, Hydrocotyle fausse-renoncule, Berce du Caucase, Solidage du Canada). La Burdinale est concernée par quelques foyers de renouées asiatiques;
- l'érosion des berges due à l'accès du bétail aux cours d'eau. Cet accès pour l'abreuvement modifie considérablement la physionomie des berges (perte du faciès abrupt), accentue le colmatage du lit du cours d'eau, dégrade la qualité de l'eau et modifie la végétation des berges. L'habitat du Martin-pêcheur est menacé par cette érosion;
- la consolidation artisanale des berges au moyen de matériaux hétéroclites;
- la pollution indirecte par percolation et ruissellement de produits phytopharmaceutiques et par les labours au delà de la distance légale.

PARTICULARITÉS DE LA MEHAIGNE ET DE LA FOSSE ROULLE

En arrivant sur Fumal, la Mehaigne voit son débit s'accroître en entrant dans sa vallée calcaire. Elle prend alors un faciès de rivière dite salmonicole (qui convient aux truites...), les herbiers sont moins présents et son lit, jusque là assez vaseux, devient caillouteux voire rocheux. En amont, son débit est plus lent, la rivière est dite cyprinicole, les poissons sont principalement des poissons blancs présents dans les eaux calmes (brèmes, carpes, brochets...), ce qui constitue une originalité de la Mehaigne. En effet, généralement, la situation est inversée.

La Mehaigne accueille aussi un autre animal, peu connu du grand public, une moule d'eau douce, la Mulette épaisse, espèce Natura 2000 intégralement protégée et au seuil de l'extinction au nord du sillon Sambre et Meuse.

Vallée calcaire de la Mehaigne, © Leunen Sébastien



Mulette épaisse, © Motte Grégory



RECOMMANDATIONS DE GESTION ET DE PROTECTION

Plusieurs actions peuvent être menées pour sauvegarder et améliorer les cours d'eau :

- l'abandon des remblais ou de projets d'urbanisme en zones humides ou en bordure de cours d'eau, projets, par ailleurs soumis à autorisation, qui provoquent la disparition de ces habitats naturels;
- le respect de la réglementation en vigueur le long des cours d'eau (pose de clôtures en pâtures longeant les cours d'eau). La pose de ces clôtures permet entre autres de favoriser le retour des végétations des milieux humides herbacés comme décrit par la suite;
- l'arrêt des dépôts de déchets verts et tontes de pelouses en bordure de cours d'eau, par ailleurs interdits à moins de cinq mètres;
- l'assainissement des eaux usées.

UNE DIVERSITÉ DE ZONES HUMIDES

Les trois cours d'eau principaux du territoire ont engendré des zones humides, c'est-à-dire des milieux dépendants de l'eau. La présence de l'eau est déterminante pour le fonctionnement de ces milieux humides et pour la vie végétale et animale qui s'y développe. Le Criquet ensanglanté et la Salamandre tachetée nous entraînent à la découverte des zones humides herbacées et des zones humides boisées.



Criquet ensanglanté, © Leunen Sébastien

LES MILIEUX HUMIDES HERBACÉS : UNE RICHESSE FLORISTIQUE IMPORTANTE

Le Criquet ensanglanté, les pieds dans l'eau, la tête au soleil. Tel est le résumé de ses exigences. En effet, le Criquet ensanglanté affectionne les zones humides et aime se percher sur la végétation herbacée pour prendre le soleil. Ça tombe bien, car les différents milieux humides herbacés du territoire sont composés d'une végétation assez haute de plantes appréciant des niveaux d'eau fluctuants. Il peut fréquenter plusieurs types de milieux humides herbacés dont les **prairies humides** pâturées ou fauchées, les **mégaphorbiaies** où les plantes sont plus grandes que celles des prairies humides (Reine des prés, Epilobe en épis, Angélique sauvage, Epière des marais...), les **phragmitaies**, les **magnocariçaies** (ces deux dernières portent le nom de genre des espèces qui les dominent, le Phragmite et les grands carex appelés communément laïches, Laïche des marais, Laïche aigue,...) voire le Scirpe des bois rencontré encore assez fréquemment.

Sur le Parc naturel, le Criquet ensanglanté a la chance de fréquenter des prairies humides présentant une belle diversité d'espèces végétales dont certaines sont communes (ou assez communes) comme la Pulicaire dysentérique, le Populage des marais, la Laïche hérissée, le Vulpin genouillé, le Cirse des marais..., d'autres plus rares comme la Véronique en écus, l'Achillée sternutatoire, la Laïche noire, la Renoncule flammette, la Scrofulaire ailée et d'autres protégées comme l'Oenanthe fistuleuse et la Stellaire des marais. Parmi ces végétaux, beaucoup sont mellifères et attirent donc les insectes butineurs comme les abeilles et les papillons qui parcourent ces milieux au-dessus du criquet.



Mégaphorbiaie à Reine des prés, © Genty Thomas



Reine des prés, © Leunen Sébastien

MENACES PESANT SUR LES MILIEUX HUMIDES HERBACÉS

Malheureusement pour le Criquet ensanglanté, ces habitats sont souvent vulnérables. Ces milieux ont trop souvent été drainés, remblayés, plantés de peupliers, voire transformés en grande culture de maïs. Heureusement pour lui, il reste encore quelques surfaces en bon état biologique, comme à Hannêche ou à Fallais au lieu-dit “Bas Drez”, mais celles-ci sont malheureusement trop isolées les unes des autres.

Les remblais ou les projets d’urbanisme en zones humides, projets nécessitant une autorisation, entraînent la disparition de ces habitats naturels.

RECOMMANDATIONS DE GESTION ET DE PROTECTION

Ces milieux humides précieux sont des reliques, témoins des paysages et des pratiques agricoles d’antan. Autrefois, ils colonisaient l’entièreté des plaines alluviales inondables de la Meuse et de la Burdinale. La fragmentation² de ces milieux humides est de plus en plus préoccupante, d’autant plus que ces milieux :

- sont indispensables à de nombreuses espèces d’animaux particulièrement rares, dont les oiseaux (Rousserolle effarvate, Râle d’eau, Bécassine des marais, Gorgebleue à miroir, Pipit spioncelle...);
- rendent de nombreux services aujourd’hui appelés “services écosystémiques” (lutte contre les inondations, épuration naturelle des eaux...).

À petite échelle, le propriétaire de milieux humides herbacés peut mettre en place une gestion permettant leur sauvegarde (pâturage tardif et extensif des prairies humides, fauche tardive avec ramassage des produits pour les mégaphorbiaies, remise en lumière par le déboisement de peupliers, augmentation de la mosaïque d’habitats en creusant des mares).

² La fragmentation des habitats naturels est leur éclatement par les actions humaines en de nombreux fragments de taille réduite et isolés spatialement.

LES MILIEUX HUMIDES BOISÉS : LES RACINES DANS L’EAU

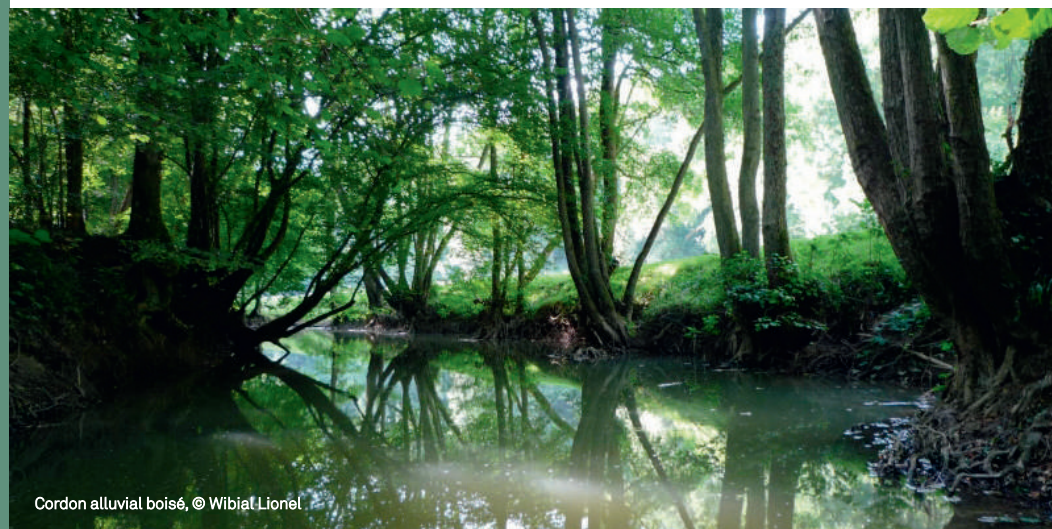
Les **bois de ruisseaux**, les **bois alluviaux**, les **cordons rivulaires boisés** et les **bois marécageux** ont une caractéristique commune, les arbres ont leurs racines fréquemment dans l’eau. La Salamandre tachetée est un magnifique amphibien qui affectionne ces architectures boisées, en particulier les milieux humides boisés traversés par des ruisseaux où elle y dépose ses larves. Les larves de la Salamandre tachetée côtoient des plantes communes comme la Cardamine des prés, l’Ache nodiflore, la Ficaire fausse-renoncule, le Populaire des marais, l’Anémone fausse-renoncule, l’Iris des marais, la Berle dressée, la Dorine à feuilles opposées... Ces plantes peuvent aussi se rencontrer dans ou à proximité du lit des rivières.

Les bois de ruisseaux, les bois alluviaux et les cordons rivulaires boisés sont des habitats linéaires car ils suivent le lit d’un ruisseau ou d’une rivière. En plus des espèces communes mentionnées au-dessus, on peut y rencontrer plusieurs végétaux rares dont la Raiponce noire, la Dorine à feuilles externe, la Lathrée écailleuse, la Gagée jaune (encore plus rare).



Salamandre tachetée, © Goethals Didier

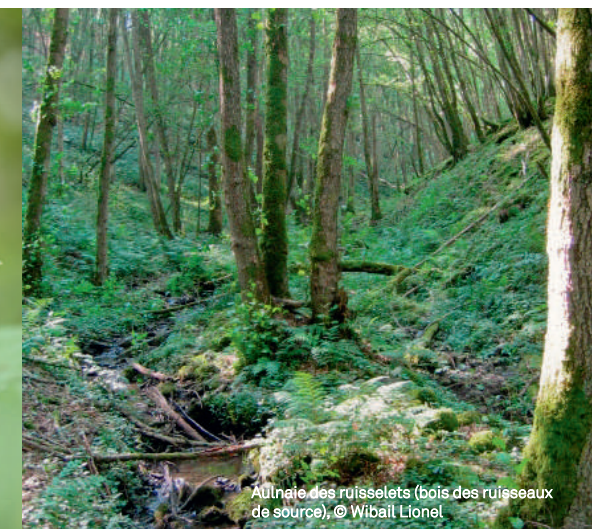
Ces bois sont présents le long de la Burdinale dans sa vallée encaissée, le long de la Mehaigne salmonicole et plus rarement dans la vallée de la Fosserroule. Cependant, ces milieux sont assez dispersés sur le territoire et ils manquent bien souvent de liaisons entre eux. De plus, ils sont souvent entrecoupés par des routes serpentant dans les fonds de vallées. Ceci gêne la circulation de la Salamandre tachetée et la rend vulnérable quand elle doit traverser ces dangereuses barrières.



Cordon alluvial boisé, © Wibail Lionel



Anémone fausse renoncule, © Leunen Sébastien



Aulnaie des ruisselets (bois des ruisseaux de source), © Wibail Lionel

A la différence des bois de ruisseaux, des bois alluviaux et des cordons rivulaires boisés, les bois marécageux n'évoluent pas le long d'un cours d'eau. On en retrouve dans les vallées de la Burdinale et de la Mehaigne. On peut notamment citer les **aulnaies-saulaies marécageuses** de Moha, Fumal, Pitet, Oteppe, Marneffe et Huccorgne.

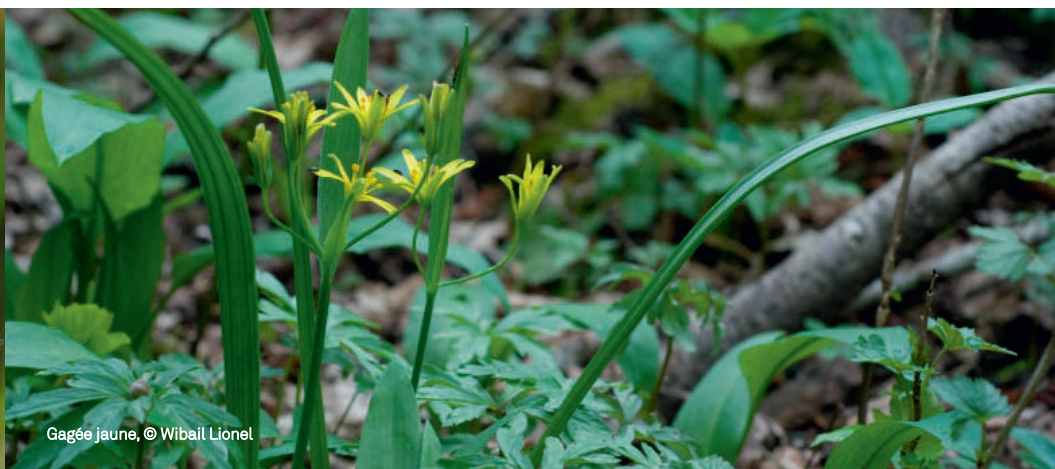
Le sous-sol et l'existence de cuvettes favorisent la rétention d'eau dans ces bois, dominés par l'Aulne glutineux et le Frêne commun. Au début du printemps, ces bois sont souvent très colorés avec la floraison des espèces communes mentionnées précédemment (Cardamine des prés, Populage des marais...).

Les bois marécageux sont assez bien conservés sur le territoire du Parc naturel mais eux aussi sont trop isolés les uns des autres.

Un travail de sensibilisation reste à faire pour sauvegarder ces milieux humides boisés et pour recréer les connectivités entre ces bois, habitats naturels indispensables pour la sauvegarde de la Salamandre tachetée.



Lathrée écailleuse, © Leunen Sébastien



Gagée jaune, © Wibail Lionel



Triton, © Leunen Sébastien

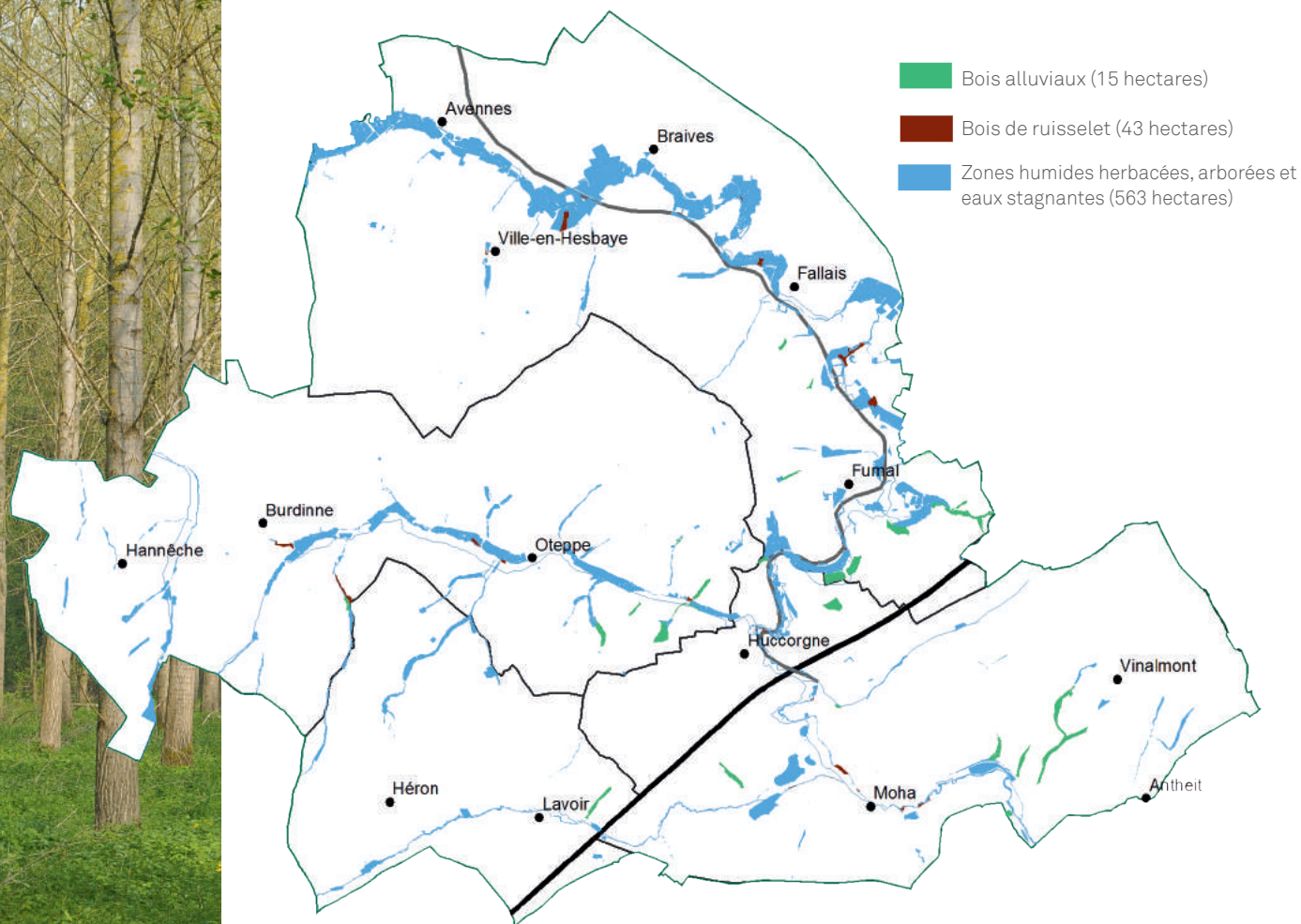


Figure 3 : carte représentant les zones humides cartographiées entre 2012 et 2016.

RECOMMANDATIONS DE GESTION ET DE PROTECTION

Plusieurs actions peuvent être menées pour sauvegarder, améliorer les zones humides boisées. Les plus efficaces sont :

- l'arrêt de tous les pâturages des bois et fourrés humides, pâturage interdit par ailleurs;
- la mise en place, par les propriétaires de milieux humides boisés, d'une gestion permettant la sauvegarde de ces milieux (maintien des essences indigènes dans les boisements liés à l'eau, maintien des arbres morts ou dépérissant, abandon de la populiculture aux profits des essences indigènes bien adaptées, amélioration de la mosaïque de milieux en creusant, par exemple, une mare).

MENACES PESANT SUR

LES MILIEUX HUMIDES BOISÉS

La transformation des bois en peupleraies touche les boisements alluviaux et les bois marécageux mais pas ou peu les bois de ruisseaux, qui demeurent cependant menacés par des comblements illégaux des sources et des ruisseaux qu'ils longent. La populiculture (sylviculture du peuplier) modifie fortement les boisements. Les diversités végétales et animales sont diminuées et les espèces rudérales à important pouvoir colonisateur s'installent de manière pérenne. Si l'on compare des inventaires botaniques des lichens et mousses en peupleraie alluviale et en aulnaie alluviale à Oteppe en 2016, les chiffres parlent d'eux-mêmes : 8 espèces de Lichens et 11 espèces de mousses en aulnaie contre 3 espèces de lichens³ et 3 espèces de mousses en peupleraie.

Le drainage des milieux humides boisés est aussi une menace persistante. En effet, l'homme va chercher à drainer les milieux naturellement humides et difficilement exploitables pour les rendre exploitables. Mais les résultats sont catastrophiques : perte de surfaces capables de servir de zones tampon en cas de crues, aggravation des inondations en amont et en aval des zones drainées, perte de diversités végétale et animale...

³ Le lichen est une association symbiotique entre un champignon et une algue ; la mousse est un végétal de l'unité taxonomique des bryophytes avec racine, tige, feuille nervure mais qui produit des spores

LES BOISEMENTS NON HUMIDES DU TERRITOIRE

Qui est mieux placé que l'Ecureuil roux pour nous faire découvrir les forêts et les bois ! Lui qui connaît autant le sol forestier et son humus que la canopée des boisements localement dominés par le Chêne pédonculé.

DIFFÉRENTES CHÊNAIES POUR SATISFAIRE L'APPÉTIT DE L'ECUREUIL ROUX

L'écureuil, qui raffole de noisettes et de glands, ne peut être mieux servi car sur le territoire c'est la chênaie qui domine. Le Chêne pédonculé est bien souvent accompagné de Noisetier, Charme, Hêtre vert, Frêne commun, Erable sycomore...

Sur le territoire, on distingue plusieurs types de **chênaie-charmaie** dont la **chênaie-charmaie neutrophile à Jacinthe des bois** (une rareté sur le Parc naturel et en limite d'extension géographique vers le Sud au niveau de la Meuse), la **chênaie acidophile** (cantonnée dans la vallée de la Burdinale et sur certains balcons de la Meuse) et la **chênaie-charmaie calcicole** (bois sur roche calcaire, souvent assez sec et parmi les bois les plus diversifiés en espèces végétales. Ces chênaies sont cantonnées sur les hauteurs de Fumal ou de Moha). Toutes sont parcourues par l'Ecureuil roux, qui y trouve son refuge et son garde-manger. Cependant, le morcellement des bois réduit l'habitat du petit mammifère et seule l'augmentation des liaisons entre les bois (haies, bosquets, alignements d'arbres...), faciliterait les déplacements de l'Ecureuil roux d'un bois à l'autre.

Bien qu'il aime les graines des cônes de l'Épicéas, l'écureuil voit que la surface boisée constituée d'arbres feuillus indigènes, qu'il apprécie plus particulièrement, diminue au profit des peuplements de résineux (Douglas, Epicéa, Mélèze). Les bois constitués de résineux sont bien moins riches en diversités animales et végétales que les bois de feuillus.

LA FORÊT DE RAVIN FAIT APPEL AUX DONS D'ACROBATE DE L'ECUREUIL ROUX

Dans les **bois de ravin**, les talents d'acrobate de l'Ecureuil roux sont mis à rude épreuve. Ces bois très pentus évoluent sur des enrochements et des éboulis calcaires parfois instables. En plus des sauts et courses dans les arbres, l'écureuil doit courir et sauter entre les rochers et ceci sur des pentes très raides. Ce terrain de jeu intéressant pour l'écureuil est malheureusement rare sur le territoire et cantonné autour des carrières de Moha et du village de Fumal.

A défaut de Chêne pédonculé, qui se plaît moins dans cet habitat, l'écureuil trouve le Tilleul à larges feuilles, les Érables champêtre et plane, le Cornouiller mâle et le Noisetier dont il se fera un plaisir de cacher les fruits à travers la forêt pour les mois de disette. Sous ces arbres et arbustes poussent de nombreuses plantes caractéristiques de ce milieu : l'Arabette des sables, la Primevère officinale, le Sceau de Salomon, les fougères dont le Scolopendre langue de cerf ou le Polystic à aiguillons... Une kyrielle d'espèces de mousses est également bien représentée dans cet habitat.

Si l'Ecureuil roux se sent à l'aise pour évoluer dans ces bois de ravin, il n'en est pas de même pour l'homme. L'accès et le cheminement dans ces bois ne sont pas évidents. Ces bois sont donc peu utilisés ou exploités, ils représentent des zones de quiétudes intéressantes pour la faune sauvage, de même que les forêts anciennes.



Ecureuil roux, © Garin Michel



Chênaie-charmaie calcicole © Wibail Lionel



Forêt de ravin avec tapis de Scolopendre langue de cerf, © Genty Thomas



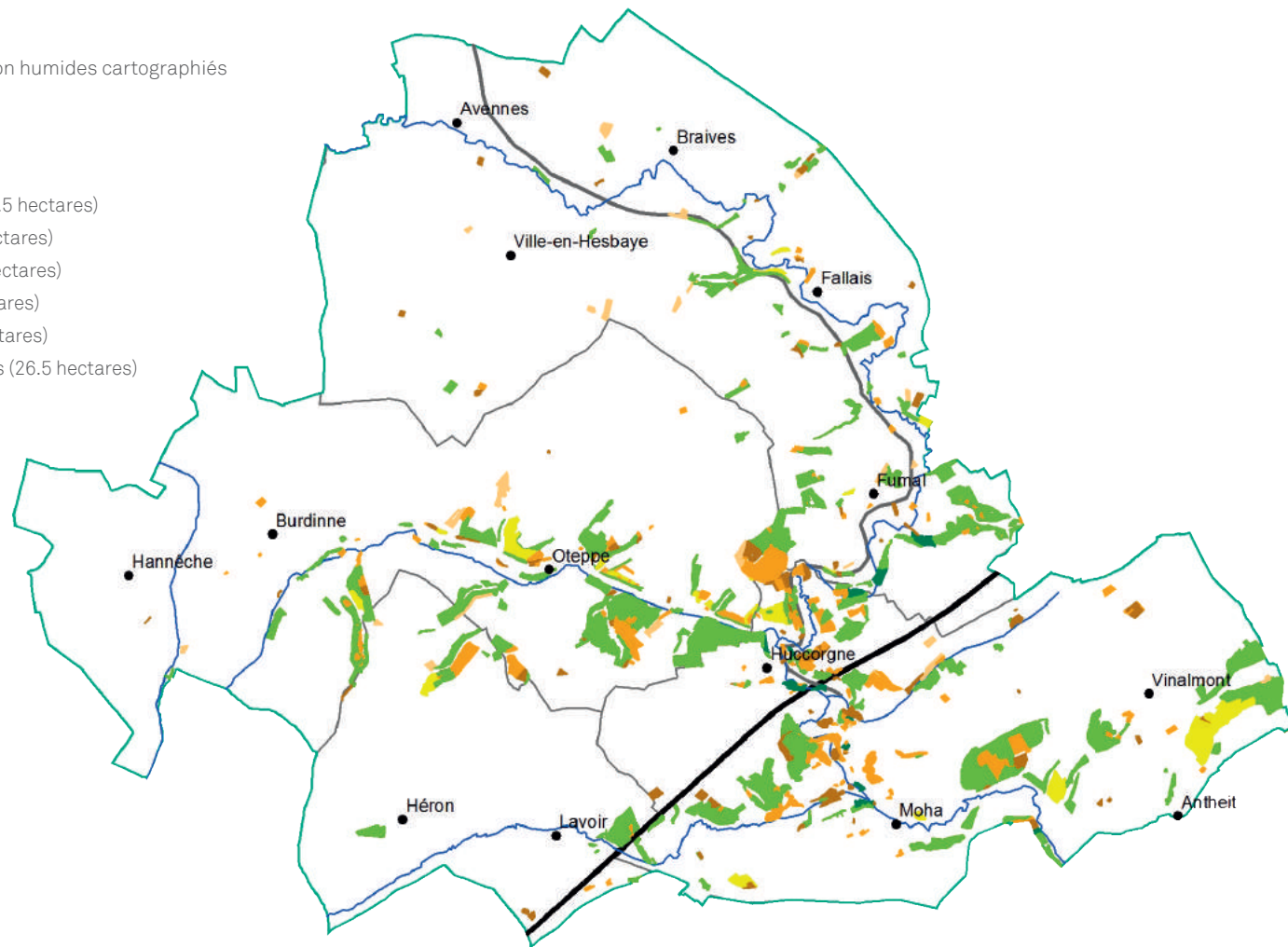
Chouette hulotte, © Goethals Didier



Forêt à Anémone des bois,
© Leunen Sébastien

Figure 4 : carte représentant les bois non humides cartographiés entre 2012 et 2016.

- Chênaies charmaies (500.5 hectares)
- Bois acidophiles (63.4 hectares)
- Autres bois feuillus (53 hectares)
- Forêts de ravin (13.2 hectares)
- Bois de résineux (140 hectares)
- Peupleraies non humides (26.5 hectares)



LA FORÊT ANCIENNE, DES BOISEMENTS RESTÉS À L'ÉTAT FORESTIER DEPUIS PLUS DE DEUX SIÈCLES

Dans ces forêts anciennes, l'Ecureuil roux laisse la parole à la Chouette hulotte. Ce rapace voit depuis une dizaine d'année les scientifiques du Service Public de Wallonie étudier les forêts anciennes. Ces forêts particulières sont d'un grand intérêt scientifique, historique et écologique et elles sont gages d'une grande biodiversité forestière. En Wallonie, ce sont les cartes de Ferraris et de Cassini, (cartes levées entre 1749 et 1790), qui établissent la période seuil pour la définition de ces forêts anciennes, qui sont restées à l'état forestier depuis ces périodes. Des surfaces boisées depuis au moins 250 ans!

Sur le Parc naturel, la Chouette hulotte, comme l'Ecureuil roux, parcourent quelques forêts anciennes dont les végétaux sont un des autres éléments permettant d'identifier ces forêts et les perturbations humaines qu'elles auraient pu subir. Ces communautés de végétaux sont dominées par plusieurs arbres dont le Chêne pédonculé, le Hêtre vert, le Frêne, le Noisetier... et par des plantes dites géophytes comme la Jacinthe des bois, la Jonquille, l'Anémone des bois, le Muguet, l'Ail des ours, la Parisette à quatre feuilles...

MENACES PESANT SUR LES BOISEMENTS NON HUMIDES

Plusieurs menaces pèsent sur ces boisements dont l'une des principales est la transformation des bois feuillus en boisements de résineux (Douglas, Mélèze du Japon, Mélèze hybride).

La gestion par coupe rase de la parcelle avec mulchage complet puis plantation est aussi néfaste à la diversité forestière. En effet, la phase mulchage détruit l'humus, coupe les processus d'humification nécessaires au renouvellement et à la vie du sol forestier. On parle souvent de pratiques agricoles qui ont détruit les sols agricoles. En termes de radicalité, cette pratique forestière s'en rapproche dangereusement.



Chênaie à Anémone des bois, © Leunen Sébastien



Primevère officinale, © Leunen Sébastien



Parisette à quatre feuilles, © Leunen Sébastien

POUR EN SAVOIR UN PEU PLUS SUR LES CHÊNAIES

La chênaie calcicole possède un très beau cortège de plantes diversifiées : Mercuriale pérenne, Primevère officinale, Sceau de Salomon, Violette hérissée, Listère à feuilles ovales et Orchis mâle (toutes deux protégées et présentes dans la vallée calcaire de la Mehaigne)...

La chênaie acidophile est plus caractéristique des pentes orientées au sud de la vallée de la Burdinale. Elle est aussi présente entre Fumal et Fallais et autour de Couthuin-Surlemmez ou Antheit. Dans ces chênaies acidophiles, le Chêne pédonculé est accompagné par le Bouleau verruqueux, le Sorbier des oiseaux, le Prunellier, parfois le Houx et le Hêtre vert, et quelques résineux plantés (Epicéa commun, Douglas...). Comme dans la majorité des boisements, le cortège herbacé est épars, peu dense, mais diversifié : Orpin reprise, Germandrée scorodaine, Luzule des bois, Luzule printanière, Laîche à pilules, quelques sous-arbrisseaux comme la Callune, la Myrtille et d'autres végétaux plus communs dont diverses ronces, le Chèvrefeuille des bois... et diverses fougères et mousses.

LES MILIEUX SECS/XÉRIQUES

Un sol peu profond, une roche affleurante et un ensoleillement important, trois caractéristiques favorisant une grande richesse biologique.

Entre Huccorgne et Moha, on retrouve ce qu'on appelle communément la vallée calcaire de la Meuse. A cet endroit, la vallée est caractérisée par un sol peu profond et la présence d'enrochements calcaires, conditions que l'on rencontre aussi dans la vallée de la Meuse.

Mais ces affleurements calcaires ne sont pas les seuls milieux secs représentés sur le territoire. Dans la vallée de la Burdinale ou dans celle de la Meuse, depuis Braives jusque Huccorgne, depuis Lamontzée jusque Huccorgne, ce sont les schistes qui ont permis le développement de milieux rocheux tout aussi particuliers.



Enrochement calcaire, © Genty Thomas



Mélique ciliée, © Leunen Sébastien



Coronelle lisse, © Michel Garin

EN PLEIN SOLEIL SUR LA ROCHE CALCAIRE

Ces milieux secs calcaires, cantonnés dans la vallée calcaire de la Meuse, en particulier autour des carrières de Longpré-Moha-Wanzou, sont le royaume des reptiles, notamment lorsqu'ils sont bien ensoleillés.

Etudions ces milieux en compagnie d'un serpent inoffensif : la Coronelle lisse.

La Coronelle lisse, petite couleuvre, contrôle sa température corporelle grâce aux bains de soleil qu'elle prend sur les rochers. Là, la végétation éparse et rase ne prive pas ce petit serpent des rayons du soleil. En effet, dans ces habitats naturels, les végétaux restent nanifiés à cause de la pauvreté du sol on parle de **pelouse sèche** et parfois de prairie maigre sèche.

Bien que pauvres, ces sols engendrent une grande richesse botanique ! Certaines plantes se sont particulièrement bien adaptées aux conditions difficiles de ces milieux. C'est le cas de la Scabieuse colombar, du Catapode rigide, de l'Ail à tête ronde et bien d'autres espèces qui possèdent une faible surface foliaire pour éviter une trop forte dessiccation par évapotranspiration. D'autres plantes, comme les orpins dont l'âcre, le blanc et le rupestre par exemple, survivent grâce à des feuilles épaissies capables de se gorger d'eau. Certaines plantes sont même capables de reviviscence, c'est-à-dire qu'à la suite d'une période de sécheresse prolongée la plante se dessèche littéralement pour ensuite verdir à nouveau lorsque le climat redevient plus humide. C'est le cas du Cétérach, petite fougère très rare présente sur notre territoire. Enfin, dans les conditions les plus dures (directement sur la roche), seuls certaines mousses et lichens s'en sortent.



Pelouse sur rocher calcaire, © Wibail Lionel

Malheureusement pour la Coronelle lisse, ces milieux plus fréquents dans la vallée de la Meuse, sont assez rares sur le Parc naturel. De beaux exemples méritent d'être cités comme la Roche aux Corneilles, le Rocher de la Marquise, le rocher sur lequel se dresse le Château féodal de Moha, certains bords de routes, mais le réseau routier et d'autres constructions humaines ont fragmenté, c'est-à-dire isolé, ces habitats naturels les uns des autres. Cette fragmentation réduit fortement les capacités de survie de la Coronelle lisse et des autres animaux que l'on rencontre dans ces milieux (Lézard des murailles, nombreux insectes...).



D'autres milieux peuvent offrir un refuge, à la Coronelle lisse et ses comparses, on parle alors de milieux de substitution. La petite couleuvre fréquente volontiers des murs en pierres sèches, des friches enherbées moyennement sèches à sèches, des carrières, des talus routiers bien ensoleillés et secs, des anciennes voies ferrées et des tas de pierres ou de cailloux. La végétation caractéristique des milieux secs trouve aussi sa place sur ces milieux de substitution.

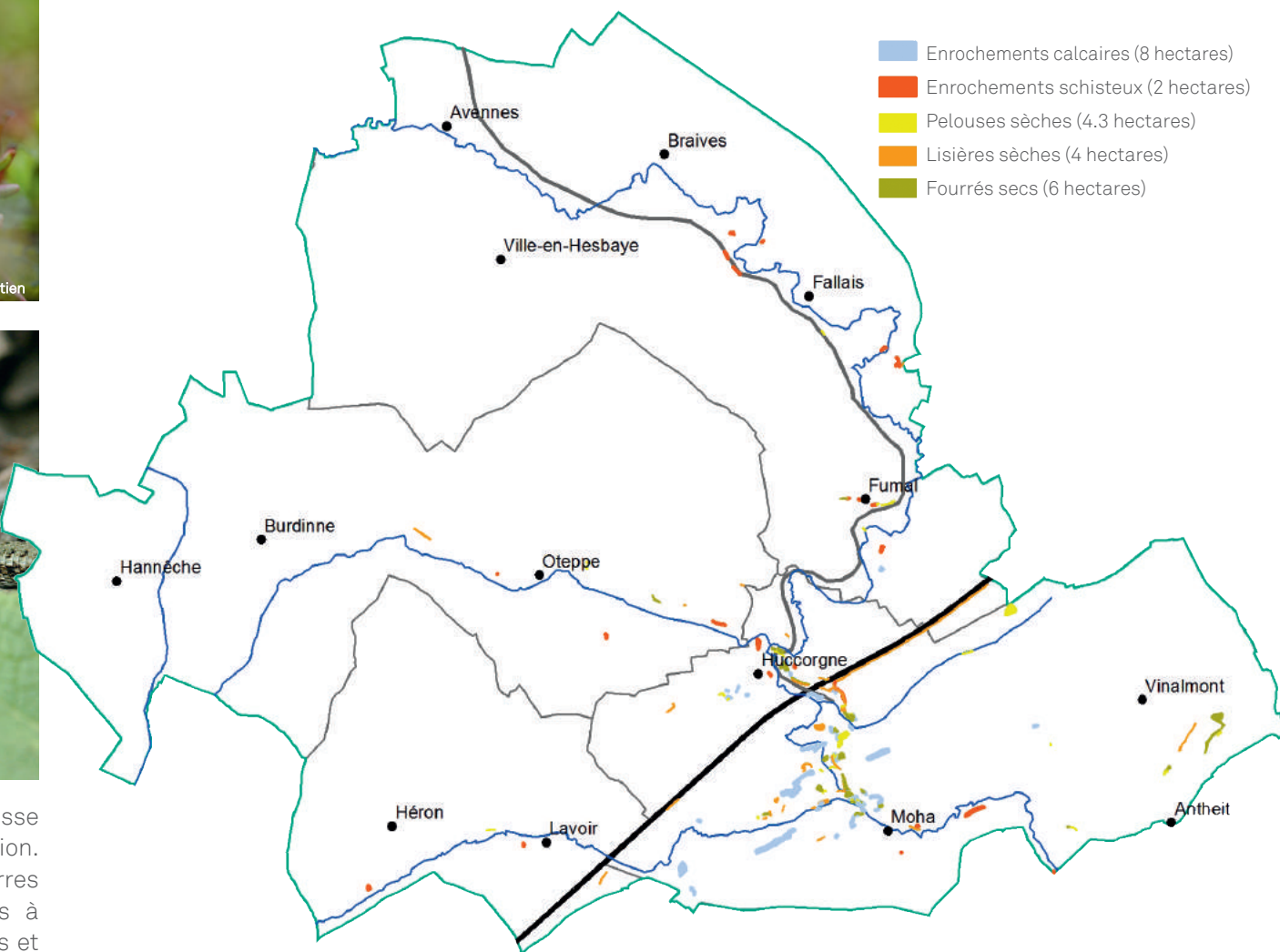


Figure 5 : carte représentant les milieux xériques cartographiés entre 2012 et 2016.



Orpin âcre, © Leunen Sébastien



Friche enherbée moyennement sèche à Vipérine,
© Leunen Sébastien

MENACES PESANT SUR LES MILIEUX SECS

Une des principales menaces pesant sur ces habitats naturels est le reboisement artificiel et la recolonisation arbustive (plantations de résineux, enfrichement par des arbustes et certains végétaux grimpants...). En effet, sans une gestion adaptée, fauche ou pâturage, ces milieux auront tendance à subir une recolonisation par les arbres et arbustes. Il est donc important de gérer ces milieux de manière adéquate si nous souhaitons préserver la biodiversité extrêmement riche qui y est liée.



Machaon, © Garin Michel

RECOMMANDATIONS DE GESTION ET DE PROTECTION

Ces habitats naturels xériques sont intimement liés aux activités humaines passées en particulier à l'agropastoralisme. Dans le temps, on emmenait les troupeaux d'ovins et de caprins paître dans ces zones difficiles d'accès et peu appétantes pour le grand bétail. Ce pâturage annuel permettait de maintenir la végétation des prairies sèches et d'éviter leur enfrichement naturel par les arbustes et certaines lianes puis les arbres. Pour sauvegarder ces habitats naturels particulièrement riches en biodiversité, il est nécessaire de les gérer de manière mécanique (fauche manuelle avec ramassage des foin) ou de remettre en place un pâturage extensif.

POUR EN SAVOIR UN PEU PLUS SUR LES MILIEUX SECS

Ces milieux méritent notre plus grande attention, ils possèdent une importante diversité floristique enrichie de nombreuses espèces patrimoniales. Sur certaines lisières sèches plusieurs végétaux typiques des pelouses sèches s'épanouissent : Cornouiller mâle, Erable champêtre, Viorne lantane, Nerprun purgatif, Bétoine officinale, Thym serpolet, Laîche glauque, Violette hérissée... On peut même rencontrer plusieurs végétaux protégés dont la Listère à deux feuilles, l'Orchis mâle et l'Orchis bouc. A titre d'exemple un relevé botanique réalisé au printemps 2014 sur un faciès de pelouse sèche calcaire à Moha a permis de dénombrer 29 espèces sur une surface étudiée de 12m².

Les milieux secs sur schistes ne se rencontrent plus qu'à l'état de reliques le long du Ravel, dans la vallée encaissée de la Burdinale ou à Antheit et Vinalmont. La flore y est différente mais tout aussi diversifiée : Bouleau verruqueux, Callune, Genêt à balais, Laîche à pilules, Millepertuis rampant, Orpin reprise, Petite oseille, Potentille argentée...

LES PRAIRIES MÉSOPHILES ET PEU FERTILISÉES.

VOL STATIONNAIRE AU-DESSUS D'UNE BELLE DIVERSITÉ FLORISTIQUE

Le monde agricole est un acteur prédominant du territoire. Il intervient notamment sur certains milieux comme les **prairies mésophiles** (ni sèche, ni humide). Le Faucon crécerelle, un rapace fréquentant le plateau agricole, va nous les présenter.

Le Faucon crécerelle est bien connu pour son vol stationnaire au-dessus des prairies, des talus enherbés et des plaines agricoles. Cette technique lui permet de guetter ses proies. Quoique pourchassant les rongeurs, il a aussi une vue directe sur la diversité de plantes présentes dans ces prairies peu fertilisées : Achillée millefeuilles, Avoine dorée, Centaurée de Jacée, Flouve odorante, Grand Boucage, Grande marguerite, Gesse des prés, Lotier corniculé, Salsifis des prés, Saxifrage granulée... Qui dit diversité de végétaux sous-entend aussi diversité d'animaux. En effet, de nombreux insectes et petits mammifères vont parcourir ces prairies. Un beau tableau de chasse pour le faucon !

Comme les milieux secs, ces prairies et prés sont des milieux directement associés à une activité humaine agricole, ici la fauche. Moyennant une agriculture plus extensive, plus respectueuse de l'environnement, soutenus par les Méthodes Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), les éleveurs et agriculteurs sont les gardiens de ces milieux prairiaux.

Présents un peu partout sur les quatre communes, c'est en particulier dans les vallées, là où les cultures sont plus difficiles et sur les pentes plus abruptes, que l'on trouve ces prairies au cortège floristique diversifié. Elles sont parfois entourées de bosquets ou entrecoupées d'arbres isolés, de haies ou de petits bois. Toutes ces lisières bordant les prairies offriront au faucon un garde-manger assez important. En effet, plusieurs petits mammifères s'y réfugient et au moment de leurs sorties, certains d'entre eux sont des proies faciles pour le rapace.

Ces prairies mésophiles se retrouvent aussi à l'état de reliques sur de petites surfaces, comme certains bords clôturés de pâtures (quand ils ne sont pas pulvérisés d'herbicides) ou encore dans les prés à faible pression de pâturage.

Les conditions physiques offertes par certains bords de routes et l'application du fauchage tardif permettent en partie de maintenir de petites surfaces de prairies mésophiles. Une amélioration de leur gestion au sein du Parc naturel serait nécessaire.



Faucon crécerelle, © Garin Michel



Faucon crécerelle, © Garin Michel



Prairie de fauche mésophile, © Wibail Lionel



Saxifrage granulée, © Leunen Sébastien



Centauree de Jacée, © Wibail Lionel

MENACES PESANT SUR LES PRAIRIES DE FAUCHE MÉSOPHILES

Ces prairies sont soumises à de fortes pressions agricoles et urbanistiques. Régulièrement, leurs surfaces diminuent au profit des grandes cultures, des prairies engraissées, de l'urbanisation croissante, de la transformation des bords de route et talus avec toujours plus d'infrastructures anthropiques.



Amourette, © Leunen Sébastien

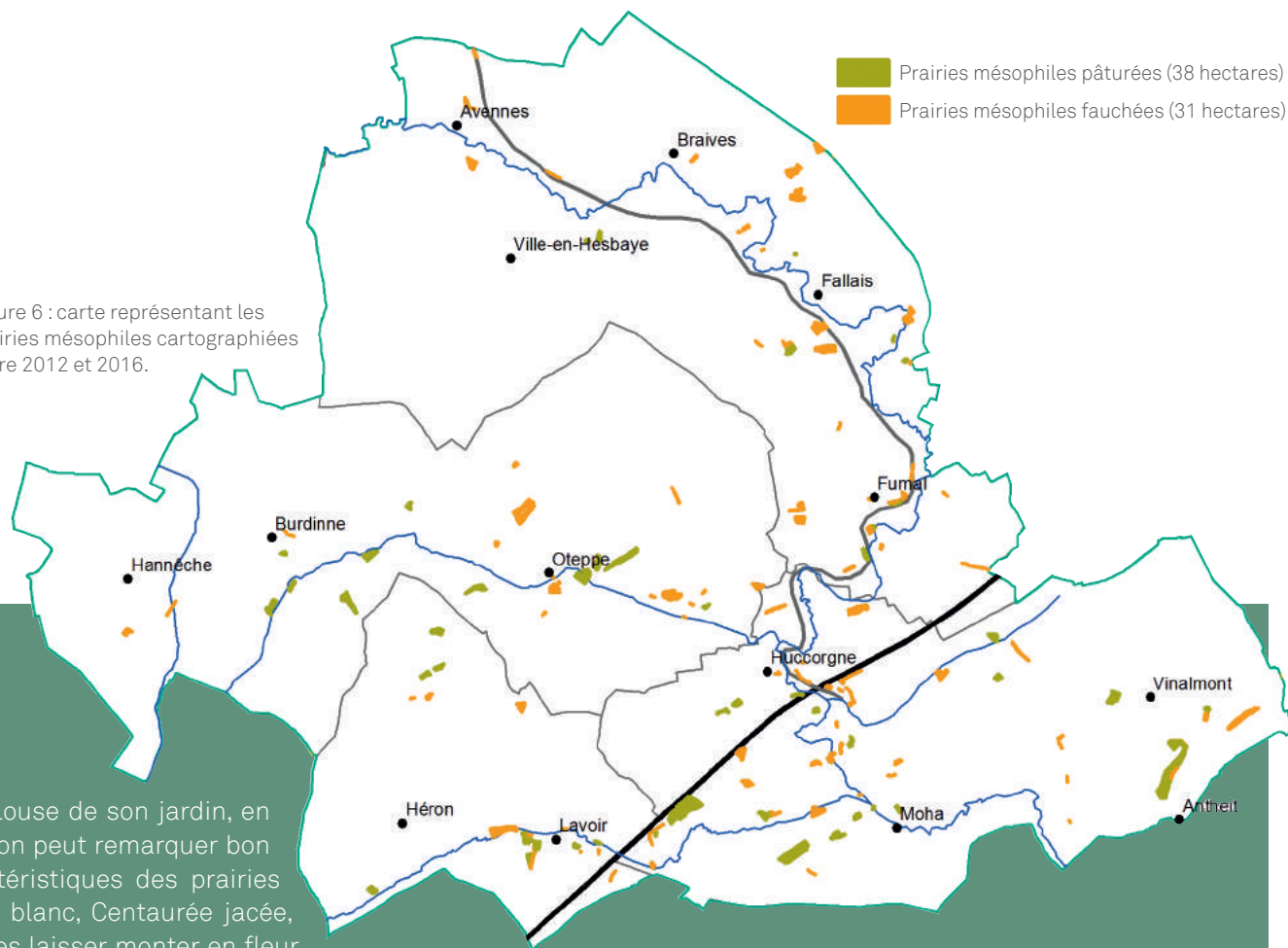
RECOMMANDATIONS DE GESTION ET DE PROTECTION

Si l'on regarde avec attention la pelouse de son jardin, en particulier les anciennes pelouses, on peut remarquer bon nombre de plantes à fleurs caractéristiques des prairies mésophiles (Lotier corniculé, Trèfle blanc, Centaurée jacée, Brunelle commune...). Il faut juste les laisser monter en fleur, retarder et réduire le nombre de tontes. Cette action reviendrait à laisser des zones de prairies diversifiées naturellement dans son jardin et de ne les faucher que de manière tardive en ramassant la fauche. Cette méthode permet de recréer des petites zones de substitution aux prairies mésophiles dans les villages, en périphérie et donc participe activement à la circulation des espèces liées aux prairies mésophiles.

POUR EN SAVOIR UN PEU PLUS SUR CES MILIEUX

Dans ces prairies, la végétation est dominée par les graminées, vulgairement appelées «herbes». Mais ce sont les plantes à fleurs qui, grâce à leurs couleurs et à la diversité des espèces, permettent de distinguer au loin ces prairies mésophiles. Au sein du Parc naturel, en fonction du lieu où l'on se trouve, de la géologie, de l'exposition, de la pente etc, on distingue deux faciès de prairies mésophiles qui présentent chacun une végétation particulière. Les prairies de fauche mésophiles «hesbignonnes» et les prairies de fauche mésophiles «condruziennes». Ces dernières sont caractérisées par des sols plus superficiels. Ces faciès plus maigres et souvent plus secs sont localisés en particulier sur Fumal, Couthuin, Anthreit. Les graminées dominent avec l'Agrostide commune, l'Amourette, la Danthonie décombante, le Pâturin des prés, diverses fétuques. Les plantes à fleurs sont aussi bien représentées avec la Centaurée jacée, les potentilles, les gesses, dont la rare Gesse à feuilles de Lin...

Figure 6 : carte représentant les prairies mésophiles cartographiées entre 2012 et 2016.



■ Prairies mésophiles pâturées (38 hectares)
■ Prairies mésophiles fauchées (31 hectares)

UNE FLORE DIVERSIFIÉE ET DE GRANDE VALEUR PATRIMONIALE

Le territoire du Parc naturel Burdinale-Mehaigne peut s'enorgueillir de compter une diversité importante de milieux accueillant une diversité d'espèces végétales tout aussi importante : 94 stations d'espèces protégées inscrites sur la liste rouge de la flore de Wallonie, avec 23 espèces différentes.

Ces stations sont principalement cantonnées dans la vallée de la Mehaigne, en particulier dans la Mehaigne dite salmonicole. En zoomant un peu plus, les végétaux protégés sont en partie concentrés entre Ville-en-Hesbaye et Fallais et entre Huccorgne et Moha, à chaque fois dans la vallée de la Mehaigne.

Parmi les espèces, citons en quelques-unes :

Ail à tête ronde, Laitue vivace, Luzerne minime, Oenanthe fistuleuse, Orchis mâle, Orchis bouc, Trèfle strié...

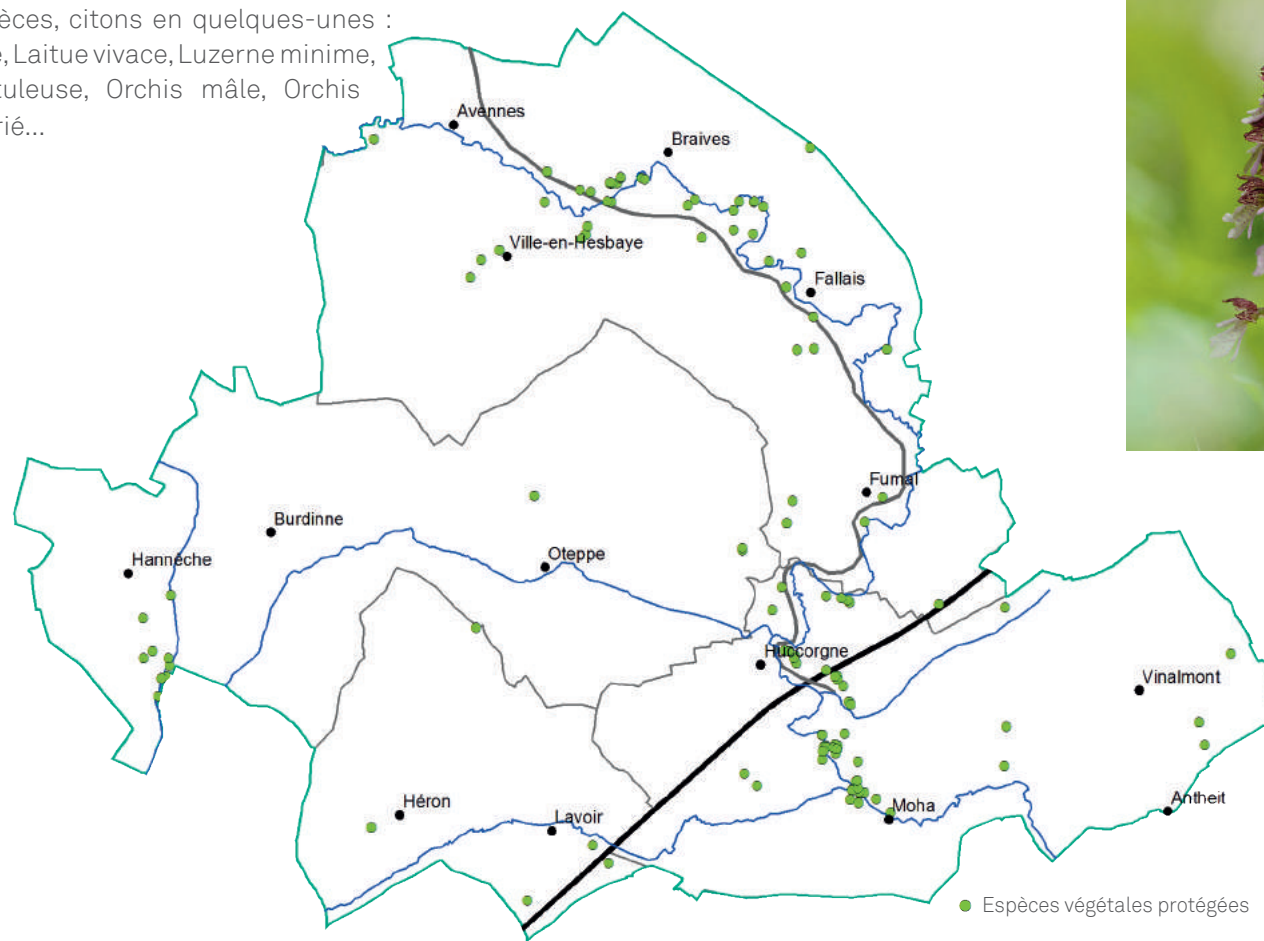
Ail à tête ronde, © GentyThomas

Oenanthe fistuleuse, © GentyThomas

Ophrys abeille, © Leunen Sébastien

Orchis bouc, © Leunen Sébastien

Orchis pourpre, © Leunen Sébastien



Nos sympathiques compagnons nous ont présenté quelques-uns des principaux milieux situés dans le Parc naturel. Soulignons aussi qu'ils sont significatifs à l'échelle européenne. Nous allons à présent aborder les notions de réseau et de maillage écologiques.

NICHE ÉCOLOGIQUE, RÉSEAU ÉCOLOGIQUE ET MAILLAGE ÉCOLOGIQUE

Des concepts apparus avec la prise de conscience de l'importance primordiale de préserver la biodiversité, particulièrement les espèces sauvages et les habitats naturels qui les accueillent.

LA NOTION DE NICHE ÉCOLOGIQUE

La conservation d'une espèce implique obligatoirement la conservation de sa niche écologique. En effet, cette notion regroupe tous les facteurs écologiques (biotiques et abiotiques) nécessaires à la survie de l'espèce considérée.

Nos six compagnons nous ont présenté leurs habitats naturels qui sont leurs milieux de vie. Ceci nous donne toute une série d'informations sur leurs niches écologiques.

Par exemple, la Coronelle lisse vit dans les milieux secs calcaires qui constituent donc son cadre de vie (son habitation, son garde-manger, son terrain de chasse...). On parle de la **niche écologique** de la Coronelle lisse.

La niche écologique d'une population d'une espèce donnée est l'ensemble des conditions nécessaires au maintien à long terme de la population.

LA NOTION DE RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

Marc Dufrêne (Unité Biodiversité et Paysage, ULG) décrit comme suit le **réseau écologique** : «le réseau écologique est l'ensemble des habitats et des milieux de vie (temporaires ou permanents) qui permettront d'assurer la conservation à long terme des espèces sauvages sur un territoire ».

Tout comme la notion de niche écologique, le terme de réseau écologique est souvent lié à une espèce animale ou végétale.

Reprenons le cas de la Coronelle lisse. Le réseau écologique nécessaire à ce reptile est l'ensemble des milieux qu'il utilise, de manière permanente ou temporaire pour répondre à tous ses besoins et permettre sa survie à long terme (les rochers et leurs cavités comme abri en hiver, les pelouses sèches et lisières sèches comme zone de chasse...).

Vous l'avez compris, selon l'échelle à laquelle on se situe, le réseau écologique nécessaire à telle ou telle espèce voit sa composition et sa taille varier. Le réseau écologique du Criquet ensanglanté n'est pas le même que celui du Faucon crécerelle, qui est différent de celui de l'Ecureuil roux.

Plus les habitats naturels en bon état de conservation sont nombreux, reliés les uns aux autres et diversifiés, plus ils sont propices à la vie et au développement d'un maximum d'espèces animales et végétales.

Pour relier entre eux les habitats naturels, pour sauvegarder les espèces, il est nécessaire de restaurer, sauvegarder et créer des connectivités, des liaisons, des corridors entre les zones de nature. On parle du **maillage écologique**. Ce maillage améliore la circulation des espèces, qui peuvent aller d'un habitat naturel répondant à leurs besoins vers un autre tout aussi propice. Les surfaces des niches écologiques des animaux sont ainsi augmentées. Ils ont plus de facilités pour trouver leur nourriture, pour trouver un abri, assurer leur descendance...



Ensemble de milieux humides à Braives © Leunen Sébastien



Sauls têtards © Leunen Sébastien

QUELQUES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DU MAILLAGE DU TERRITOIRE

La Chouette Chevêche, le plus petit rapace nocturne de nos régions, utilise fréquemment un élément du maillage écologique caractéristique du Parc naturel, **l'arbre taillé en têtard**, en particulier le saule têtard. En plus de faciliter la circulation du rapace dans les prairies des vallées, le saule têtard abrite la chouette qui niche dans ses cavités. Les linéaires de ces Saules blancs, Saules fragiles et leurs hybrides, favorisent la circulation de la faune sauvage.

Une grande partie de l'entomofaune et de l'avifaune a besoin des **haies champêtres** et des **vergers**. Ces éléments du paysage ont des actions d'autant plus bénéfiques que les haies sont laissées libres et les vergers conduits de manière à favoriser la biodiversité (arbres demi ou haute-tiges, pâturage ou fauche tardive du verger...).

Il existe plusieurs types de haies indigènes (les haies variées constituées d'espèces indigènes sont plus intéressantes pour la faune que les haies de résineux ou laurier cerise). Chacune a son importance et son rôle quant aux connections entre les milieux. Sur le plateau agricole les connexions bocagères restent très insuffisantes malgré les services environnementaux qu'elles peuvent rendre (accueil de la petite faune des champs, lutte contre l'érosion des terres, réduction des vents, apports de matière organique nécessaire à la vie du sol...).

Les **mares** sont aussi des éléments importants du maillage du territoire, et ceci d'autant plus qu'il englobe trois rivières et possède de nombreuses zones humides.

Les mares permettent la survie et la circulation des espèces des milieux aquatiques quelles que soient leur origine et leur situation (mares en jardins, mares en plateaux agricoles, bras morts de rivières, fosses de carrières...).

La présence de végétaux indigènes, (Populage des marais, scirpes, Renouée amphibie, Plantain aquatique, Renoncule aquatique...) rend les mares plus attractives pour la faune sauvage aquatique que des végétaux exotiques envahissants (Myriophylle du Brésil, Hydrocotyle fausse-renoncule...). Ceux-ci tapissent le plan d'eau, empêchent le passage de la lumière, absorbent tout l'oxygène et rendent la vie dans la mare impossible.

D'autres menaces existent sur les mares parmi lesquelles on peut citer le comblement, l'enrichissement par des écoulements riches en nitrates et l'évolution naturelle qui les conduisent à disparaître.

Il existe encore d'autres éléments du maillage écologique. Citons, comme dernier exemple, les **murs en pierres sèches**. Ceux-ci offrent, avec leurs interstices entre les pierres, un milieu de substitution pour la faune et la flore sauvages liées aux milieux rocheux (Coronelle lisse, Lézard des murailles... ; Lastrée du calcaire, Cétérach...).



Populage des marais, © Leunen Sébastien



Mare à végétation aquatique et semi-aquatique, © Delbart Emmanuel



Chevêche d'Athéna, © Leunen Sébastien



Mare du plateau agricole entre Burdinne et Braives, © Leunen Sébastien

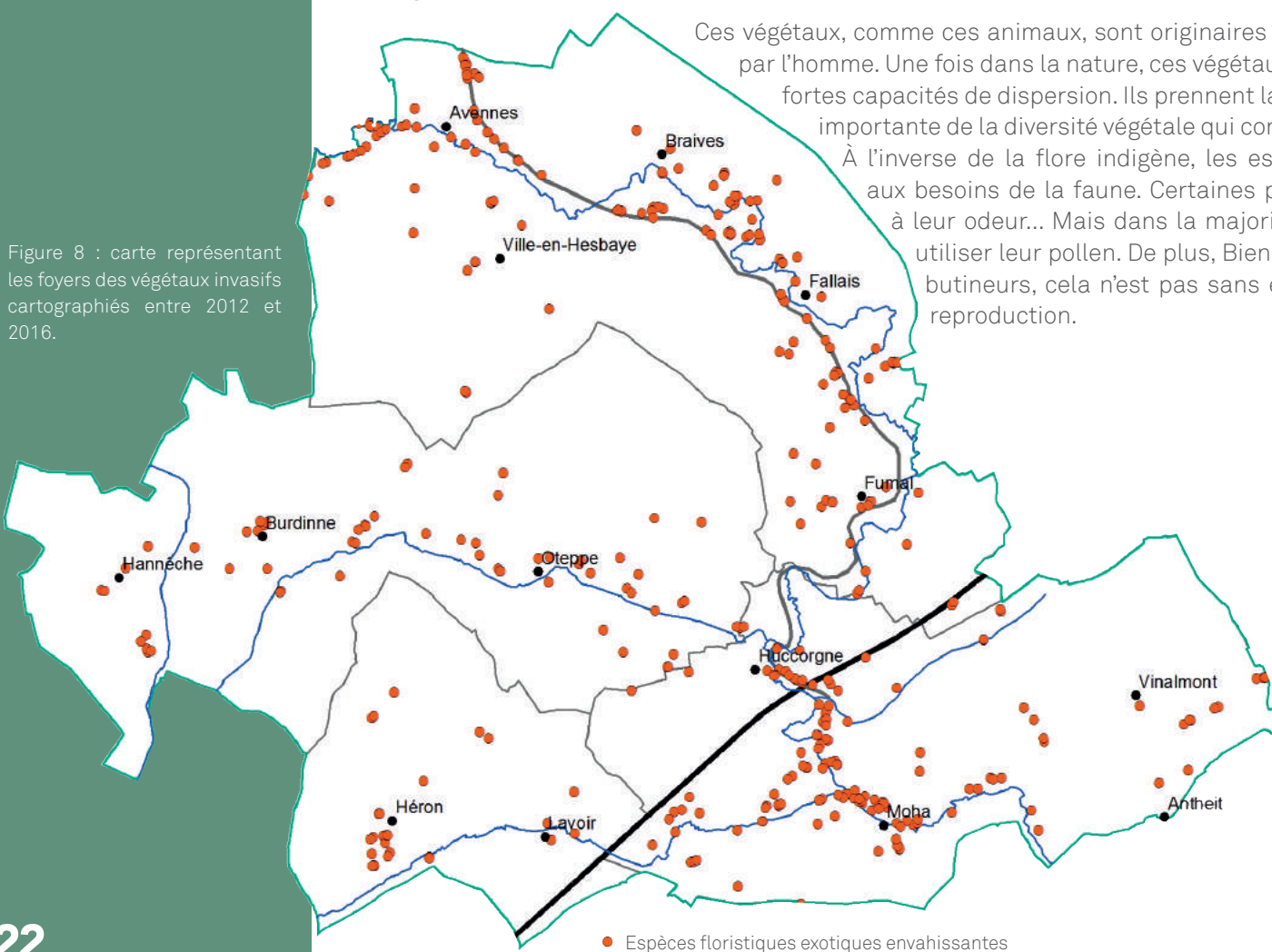
QUELQUES MENACES PESANT SUR LES MILIEUX NATURELS

UN POINT NOIR PARMI D'AUTRES, LA PRÉSENCE DE VÉGÉTAUX EXOTIQUES ENVAHISSANTS (ESPÈCES INVASIVES)

Les espèces invasives sont aujourd'hui présentes au sein de nombreux milieux, dont ceux cités dans cette brochure. Le Martin-pêcheur observe bien trop souvent la Balsamine de l'Himalaya qui envahit les berges des cours d'eau. Il peut également observer l'Hydrocotyle fausse-renoncule qui envahit des plans d'eau et tronçons entiers de cours d'eau. Dans les milieux secs, la Coronelle lisse doit faire avec le Cotonéaster horizontal, le Mahonia faux houx... Malheureusement il existe encore bien d'autres exemples! Notons qu'en dehors des végétaux exotiques envahissants, il existe également des animaux exotiques envahissants comme la Bernache du Canada, l'Ouette d'Égypte, le Rat musqué... !

Enfin, certaines espèces de plantes exotiques envahissantes sont insensibles au caractère sec ou humide du milieu. Les renouées asiatiques, le Solidage du Canada et la Berce du Caucase sont à même de coloniser et d'envahir des milieux très variés.

Figure 8 : carte représentant les foyers des végétaux invasifs cartographiés entre 2012 et 2016.



Ces végétaux, comme ces animaux, sont originaires d'autres continents et, dans la majorité des cas, introduits par l'homme. Une fois dans la nature, ces végétaux invasifs sont capables de se reproduire et connaissent de fortes capacités de dispersion. Ils prennent la place de la flore indigène. On constate donc une régression importante de la diversité végétale qui conduit à la modification de l'écosystème voire à sa disparition. À l'inverse de la flore indigène, les espèces exotiques envahissantes ne répondent pas ou peu aux besoins de la faune. Certaines peuvent attirer les insectes butineurs grâce à leur couleur, à leur odeur... Mais dans la majorité des cas, les butineurs ne savent pas ou peu récolter et utiliser leur pollen. De plus, Bien que cela ait pour effet d'attirer fortement certains insectes butineurs, cela n'est pas sans effet sur la flore indigène en termes de pollinisation et de reproduction.



Renouée du Japon, © Genty Thomas



Bernache Canada, © Leunen Sébastien

Sur le territoire, dans les habitats naturels, on recense actuellement 23 espèces de plantes exotiques envahissantes réparties en 412 foyers. Les principales sont la Balsamine de l'Himalaya, la Berce du Caucase, le Cotonéaster horizontal, le Mahonia faux houx, les renouées asiatiques, inscrites sur la liste noire* des végétaux invasifs. Le Robinier faux acacia, l'arbre aux papillons, le Sumac de Virginie, inscrits sur la liste grise* des végétaux invasifs. La Berce du Caucase, la Balsamine de l'Himalaya, avec l'Hydrocotyle fausse-renoncule, font l'objet de gestions coordonnées par le Contrat Rivière Meuse Aval et ses partenaires.

Ajoutons que maintenir et restaurer nos milieux naturels est le meilleur rempart contre le développement excessif des végétaux exotiques envahissants. En effet, ces végétaux se développent surtout dans les milieux déjà appauvris et en mauvais état de conservation, plus on protège et on restaure la naturalité de nos milieux moins l'impact des invasifs sera important.

LA FRAGMENTATION DES MILIEUX

Sur le territoire, le morcellement des habitats naturels est important (routes et autres voiries, extensions et pressions urbanistiques dans des zones vertes, zones d'agriculture intensive démesurées...) et continue de s'étendre. D'autres barrières écologiques non-physiques existent (pollutions par des pesticides, ou d'autres biocides) et sont également des facteurs majeurs de fragmentation, plus discrets, mais touchant de vastes espaces.

Ces barrières imposées par l'homme réduisent la taille des niches écologiques de la faune et de la flore sauvages et donc leur survie à long terme. Imaginez une Salamandre qui se déplace lentement, qui préfère se balader dans les herbes et bois humides et qui doit traverser des routes ou des champs pulvérisés de biocides afin de rejoindre un ruisseau pour donner naissance à ses larves. C'est devenu une mission très compliquée voire impossible en certains endroits.

* Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont évaluées en fonction de leur niveau d'invasion dans les milieux naturels et des impacts qu'elles causent sur les espèces indigènes et le fonctionnement des écosystèmes. Les EEE ayant un impact négatif confirmé sont classées en liste noire. Les EEE ayant un impact négatif supposé sont classées en liste grise.

Bosquets et bois isolés sur le plateau agricole, © Leunen Sébastien



LE TEMPS DE L'ACTION : QUE FAIRE POUR PROTÉGER LES MILIEUX NATURELS

DES PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION AVEC UN TRAVAIL SUR LE MAILLAGE ÉCOLOGIQUE

Le Parc naturel travaille depuis plusieurs années sur la sauvegarde et la création de divers éléments du maillage écologique dont les haies champêtres, les vergers hautes-tiges d'anciennes variétés, certains bords de routes et récemment, l'amélioration de la biodiversité dans les jardins (Projet de réseau de jardins au naturel « Les Apis jardins »). Ces actions améliorent les liaisons entre les zones naturelles, ce qui participe à la sauvegarde des espèces animales et végétales sur le long terme en évitant l'isolement de leurs populations. La dernière action « Les Apis jardin » en cours apporte de belles perspectives notamment en matière de participation active des citoyens quant à l'amélioration du maillage écologique.

www.pnbm.be/apisjardins

UN TRAVAIL AVEC LES PROPRIÉTAIRES PUBLICS ET PRIVÉS SUR LES ZONES NATURELLES MAJEURES

Une grande majorité des sites naturels du territoire sont en propriétés privées. Depuis quelques années, le Parc naturel travaille avec quelques propriétaires pour améliorer la biodiversité, protéger les espèces, sauvegarder les milieux naturels (creusement de mares, inventaires faune et flore, placements de nichoirs et de gîtes à chauves-souris, recommandations de gestion...). Pour continuer et amplifier ce travail, le Parc naturel a besoin que d'autres propriétaires acceptent de gérer et protéger les milieux naturels et la faune et la flore sauvages.

UN GROUPE ACTION NATURE SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL

Le Groupe Action Nature (GAN) est un groupe de citoyen(ne)s et d'associations agissant, ensemble, pour la conservation de la nature en menant des actions sur le territoire des communes du Parc naturel et sur les zones voisines proches du territoire du Parc (gestions de sites naturels, réalisation d'inventaires biologiques, balades, guidances, animations, aménagements en faveur de la nature : plantation d'arbres champêtres, création de mares, fabrication et placement de nichoirs, gestion d'espèces exotiques envahissantes...).

www.pnbm.be/gan



Vergers de Cerisiers et Pruniers,
© Leunen Sébastien



Chemin creux, © Leunen Sébastien



Chantier creusement de mare, © Leunen Sébastien



Visite du village du saule à Hosdent, © Leunen Sébastien

GLOSSAIRE :

<i>Acidicline :</i>	qualifie un végétal préférant les sols légèrement acides
<i>Acidophile :</i>	qualifie un végétal croissant de préférence sur les terrains acides (synonyme : acidiphile)
<i>Berge exondée :</i>	se dit des berges qui sont hors de l'eau. Des berges temporairement exondées seront le plus souvent sous les eaux et sur des courtes périodes elles seront hors de l'eau.
<i>Calcicline :</i>	qualifie un végétal préférant les sols légèrement calcaires
<i>Calcicole :</i>	qualifie un végétal croissant de préférence sur les sols calcaires
<i>Communauté végétale :</i>	qualifie la communauté des végétaux dans un habitat naturel précis
<i>Cordon rivulaire boisé :</i>	habitat boisé longeant les cours d'eau qui est une variante des bois alluviaux. Ces cordons rivulaires rendent de grands services écosystémiques (zone tampon entre les milieux à fortes pressions humaines et les cours d'eau, maintien des berges, lutte contre l'érosion, ralentissement de la vitesse de circulation de l'eau donc réduction des dégâts en cas de crues débordantes...). On les appelle aussi Cordons alluvians boisés.
<i>Espèce rudérale :</i>	se dit d'une espèce ou d'une végétation croissant plus facilement dans un habitat transformé par l'homme
<i>Géophyte :</i>	qualifie les végétaux passant l'hiver sous la forme d'un organe souterrain comme un bulbe, un rhizome, un tubercule...
<i>Mésophile :</i>	se dit d'un végétal vivant dans des conditions moyennes en termes de sécheresse/humidité, en général ces végétaux supportent mal les extrêmes
<i>Pâturage extensif :</i>	méthode d'élevage de bovins, ovins..., caractérisée par, entre autre, une faible densité d'animaux sur les pâtures. Ceci se compte sur un hectare. La pression animale sur la prairie est alors faible.
<i>Surface foliaire :</i>	surface de la feuille, appelée aussi limbe, permettant au végétal de réaliser la photosynthèse.
<i>Xérique :</i>	se dit d'un habitat naturel, d'une zone ou d'un climat, sec.

BIBLIOGRAPHIE :

- * Catalogue des espèces et des habitats des sites Natura 2000 de la Région Wallonne : habitat 3140, habitat 3150, habitat 3260, habitat 6210, habitat 6430, habitat 6510, habitat 8210, habitat 9180, habitat 91E0 ;
- * Dictionnaire illustré de Botanique, Alain Jouy et Bruno de Foucault, biotope édition ;
- * Grasses a guide to their Structure, Identification, Uses and Distribution in the British Isles, C.E. Hubbard revised by J.C.E. Hubbard, new edition ;
- * Introduction aux formations forestières belges, Anne-Laure Jacquemart et Pierre Lhoir, Faculté d'Ingénierie biologique, agronomique et environnementale ;
- * Les forêts anciennes en Wallonie. 1ere partie : concepts généraux, Floriane Jacquemin, Thierry Kervyn, Etienne Branquart, Laurence Delahaye, Marc Dufrêne, Hugues Claessens ; Forêt Wallonne n°131 – juillet /août 2014 ;
- * Les forêts anciennes en Wallonie. 2eme partie : cartographie, Floriane Jacquemin, Thierry Kervyn, Etienne Branquart, Laurence Delahaye, Marc Dufrêne, Hugues Claessens ; Forêt Wallonne n°133 – novembre – décembre 2014 ;
- * Liste hiérarchique complète des habitats WalEunis ; <http://biodiversite.wallonie.be>
- * Mosses and liverworts of Britain and Ireland a field guide ; British Bryological Society;
- * Nouvelle flore de la Belgique du G.-D. de Luxembourg, du nord de la France et des régions voisines, 6ème édition, édition du Patrimoine du jardin botanique national de Belgique.



Grande Marguerite, © Leunen Sébastien





Remerciements

Le Parc naturel remercie l'ensemble des personnes suivantes pour leur aimable collaboration :

Comité de rédaction et de relecture : Frédéric Bertrand, Eric Boon, Marc Cligneux, Christian De Cock, Amandine Degen, Dominique Delatte, Emmanuel Delbart, André Duchêne, René-Fernand Dufour, Claire Genty, Thomas Genty, Sylvianne Gilmont, Simon Lehane, Laurent Legrain, Sébastien Leunen, Grégory Motte, Samuel Vander Linden

Photographies : Emmanuel Delbart, Michel Garin, Thomas Genty, Didier Goethals, Sébastien Leunen, Grégory Motte, Lionel Wibail

Secrétariat de rédaction : Thomas Genty

Directeur : Gaëtan de Plaen

Editeur responsable : Frédéric Bertrand, Président de la Commission de Gestion, Rue Neuve, 24 - 4210 Burdinne



Parc Naturel Burdinale-Mehaigne asbl
rue de la Burdinale 6
4210 Burdinne
Tél. 085 71 28 92

E-mail : admin.parcnaturelburdinne@skynet.be
Site internet : www.burdinale-mehaigne.be
Facebook : <https://www.facebook.com/burdinale/>
Si vous souhaitez passer à l'action : www.pnbm.be

